



Plus value immobilière 18 ans résidence principale et 2 ans résidence secondaire

Par **Margo737**, le **02/05/2023** à **16:47**

Bonjour, rnrnnous avons acheté un appartement en 2002 et nous y avons vécu 18 ans. En 2020 avec le covid nous avons provisoirement déménagé dans notre résidence secondaire en Normandie et finalement nous avons décidé d'y vivre en permanence. J'ai fait la déclaration aux impôts en disant que notre résidence principale devenait notre résidence principale. Comme l'apparetement est à 180 km et ca devient dût de le gérer à distance nous avons envisagé de le vendre. Mais nous nous sommes rendus compte que nous devrions payer la plus value car la différence entre achat et vente ferai plus de 200 000 €. Je voudrais savoir s'il y a des dispositions particulières pour les cas comme le nôtre. Pendant 18 ans c'était notre résidence principale quand même. Est-ce qu'il y a d'autres solutions légales pour éviter de payer la plus value. Merci d'avance.

Par **BrunoDeprais**, le **02/05/2023** à **21:02**

Bonsoir, rnrnLe mieux est de demander à votre notaire.